

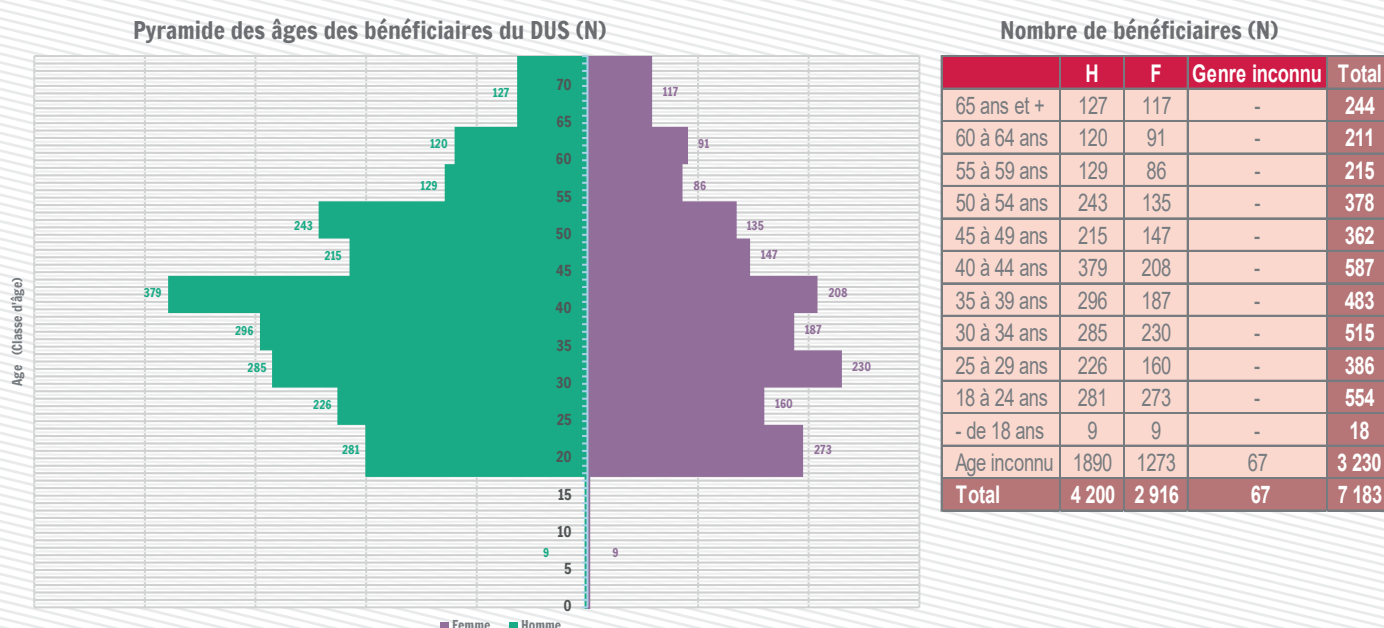
Dispositif d'urgence sociale

mis en place par les services partenaires des Relais sociaux

7 183 pers.

C'est le nombre de personnes ayant recouru au dispositif d'urgence sociale organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2022

Répartition par genre et par tranche d'âge des personnes du dispositif d'urgence sociale en Wallonie (2022)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (9 services répondants de 7 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir « toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ». Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif urgence sociale, l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour. Cette fiche est relative aux caractéristiques des personnes ayant recouru au dispositif d'urgence sociale (DUS) organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) de Wallonie. Le DUS offre un service d'intervention 24h/24 qui permet d'apporter une aide rapide en dehors des heures d'ouverture du CPAS à tout citoyen en situation d'urgence. Les types d'aide peuvent être très variés : informations, soutiens, relais vers d'autres institutions, démarches administratives, juridiques, orientation vers un hébergement d'urgence, aides à la recherche d'un logement, au déménagement, aides financières, matérielles (vêtement, mobilier, vaisselle...), relationnelles, prise en charge en cas de catastrophe naturelle...

Au cours de l'année 2022, les services du dispositif d'urgence sociale (DUS), partenaires des Relais sociaux urbains (RSU), ont accompagné 7 183 personnes, en majorité des hommes (58,5 %).

La pyramide des âges construite à partir des 7 116 bénéficiaires dont on connaît l'âge, montre que tant chez les femmes que chez les hommes, ce sont les classes d'âge situées entre 18 et 54 ans qui sont les plus représentées.

Rappelons par ailleurs que la pyramide des âges est arrêtée à 74 ans révolus, les personnes recourant au DUS ne dépassant pas actuellement cet âge limite.

Dispositif d'urgence sociale

mis en place par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de logement/hébergement des personnes ayant recouru au dispositif d'urgence sociale en Wallonie (2022)

Répartition par « type de logement/hébergement » (%)	
En logement privé	27,9
En logement social/public et assimilé (Agence Immobilière Sociale)	2,4
En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)	14,2
En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)	23,0
En Maison d'accueil	1,5
En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...	1,7
En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)	1,2
Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)	28,0
Dans d'autres endroits hors institution	0,1
Total	100

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 086) (7 services répondants de 6 RSU)

Parmi les personnes ayant recouru au DUS en 2022, on relève que la semaine précédant leur accueil par le service d'urgence sociale :

- plus du quart d'entre elles (27,9 %) habitait en logement privé ;
- plus d'un quart (28,0 %) vivait « chez un proche (famille élargie, amis, connaissances) » ;
- un peu plus de 40 % (40,42 %), vivait soit « en rue ou en abris de fortune tels que squat, voiture, tente, caravane » (14,2 %), soit « en hébergement d'urgence tel qu'abri de nuit (23,0 %) » ou encore « en maison d'accueil » (1,5 %), ou « en logement d'urgence, de transit, d'insertion... » (1,7 %).

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Les deux relais sociaux intercommunaux créés en 2021, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon ne pourront que progressivement être associés à cette collecte.

Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité » et sur le travail social effectué avec ces personnes. Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer le nombre de personnes ayant recouru aux services du DUS car seules les données des services partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Les chiffres peuvent aussi surestimer le nombre de personnes, car certaines d'entre elles sont comptabilisées plusieurs fois si elles fréquentent des services situés dans des villes différentes.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweeps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : **Olivier Colicis** (o.colicis@iweeps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2024**